

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2025

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
État des résultats	6 - 7
État de l'évolution de l'actif net	8
Bilan	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Centre de géomatique du Québec inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre de géomatique du Québec inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous n'avons pu obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant les placements en portefeuille détenu chez Financière Banque Nationale - Gestion de patrimoine. Nous avons la responsabilité d'obtenir un rapport sur les contrôles internes à l'égard de la préparation de l'information financière des placements, de nous assurer que le rapport fournit des éléments probants suffisants et appropriés qui démontrent l'efficacité du fonctionnement des contrôles et d'effectuer des procédures de corroboration sur les transactions. Notre audit de ces placements s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité en lien avec le relevé annuel fourni par l'institution financière. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les placements, l'excédent des produits sur les charges, l'actif à court terme et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Les Services Comptables B.D.G.L. inc.¹

Chicoutimi (Québec)
Le 22 octobre 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A143090

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
PRODUITS		
Apports provinciaux		
Subvention MEES	341 300	\$ 341 300
Subvention MEI	64 500	86 000
Projets (gouvernement provincial)	172 641	114 740
Apports fédéraux		
Subvention ECAT	413 929	243 263
Subvention CRSNG	203 775	76 410
Subvention EÉC	-	8 637
Projets (gouvernement fédéral)	207 965	194 308
Autres subventions	9 600	1 200
Amortissements des apports reportés - Projets subventionnés	179 225	192 273
Services aux entreprises et organisations	374 199	762 944
Revenus de placement	71 665	41 221
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>(10 305)</u>	<u>27 916</u>
	<u>2 028 494</u>	<u>2 090 212</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 427 134	1 278 888
Sous-traitance	137 712	134 910
Développement des affaires	11 921	2 339
Charges locatives	29 581	28 145
Informatique d'opération et de gestion	110 813	75 636
Déplacements, voyages et représentation	8 576	5 025
Déplacements, voyages et représentation - Liés à des contrats	15 601	13 812
Rencontre bureau	9 536	5 803
Congrès et séminaires	18 658	17 531
Télécommunications	3 348	2 633
Publicité	10 872	10 961
Projet diffusion d'informations	5 561	34 094
Fournitures de bureau	6 551	3 560
Achats de matériel sur projets	26 183	217 742
Cotisations et associations	31 918	31 248
Honoraires professionnels	18 592	44 181
Intérêts et frais bancaires	151	117
Amortissement des immobilisations corporelles- projets subventionnés	<u>245 725</u>	<u>284 366</u>
	<u>2 118 433</u>	<u>2 190 991</u>

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

ÉTAT DES RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(89 939) \$</u>	<u>(100 779) \$</u>

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	Investi en immobilisation	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	108 184 \$	990 322 \$	1 098 506 \$	1 199 285 \$
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(66 499)	(23 440)	(89 939)	(100 779)
SOLDE À LA FIN	<u>41 685</u> \$	<u>966 882</u> \$	<u>1 008 567</u> \$	<u>1 098 506</u> \$

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

BILAN

30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	508 008 \$	686 244 \$
Débiteurs (note 4)	90 467	209 676
Travaux en cours (note 5)	191 465	97 728
Frais payés d'avance	<u>45 772</u>	<u>79 768</u>
	835 712	1 073 416
PLACEMENTS, à la valeur marchande (note 6)	914 484	866 133
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	<u>229 071</u>	<u>474 795</u>
	<u>1 979 267</u> \$	<u>2 414 344</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	262 929 \$	265 227 \$
Produits reportés (note 5)	299 524	358 302
Apports reçus d'avance afférents à des subventions de fonctionnement	<u>220 861</u>	<u>325 698</u>
	783 314	949 227
APPORTE REPORTÉS (note 10)	<u>187 386</u>	<u>366 611</u>
	<u>970 700</u>	<u>1 315 838</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATION	41 685	108 184
NON AFFECTÉ	<u>966 882</u>	<u>990 322</u>
	<u>1 008 567</u>	<u>1 098 506</u>
	<u>1 979 267</u> \$	<u>2 414 344</u> \$

Pour le conseil d'administration,

_____ , administrateur _____ , administratrice

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(89 939) \$	(100 779) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	245 724	284 366
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(179 225)	(192 273)
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>(48 351)</u>	<u>(31 962)</u>
	(71 791)	(40 648)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<u>(106 445)</u>	<u>439 208</u>
	<u>(178 236)</u>	<u>398 560</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	-	(17 350)
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(210 526)</u>
	<u>-</u>	<u>(227 876)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Encaissement d'apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>-</u>	<u>90 497</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(178 236)	261 181
Encaisse au début	<u>686 244</u>	<u>425 063</u>
Encaisse à la fin	<u>508 008 \$</u>	<u>686 244 \$</u>
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u>508 008 \$</u>	<u>686 244 \$</u>

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

1. STATUS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Centre de Géomatique du Québec inc., constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'offrir des services conseils, de la formation et du développement appliqués en géomatique. Il est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempt d'impôt sur le revenu.

2. CHANGEMENT DE CONVENTION COMPTABLE - ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le 1er janvier 2024, l'organisme a adopté la nouvelle NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Antérieurement, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme répartissait la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes et déterminait si la composante logicielle répondait à la définition d'actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif incorporel.

Dorénavant, au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique, l'organisme continue de répartir la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes, mais elle a choisi, pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, d'appliquer la mesure de simplification permise. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charges lorsque l'organisme reçoit les services en question.

L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'elle les reçoive.

Les dépenses liées aux activités d'implantation étaient et continuent d'être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

L'organisme a appliqué les modifications de manière rétrospective, conformément au chapitre 1506, Modifications comptables, et aux dispositions transitoires de la NOC-20. Aucune modification n'a été requise.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des actions de sociétés cotées en bourse.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus à payer ainsi que des salaires et vacances à payer.

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Revenus de contrats

Les produits résultant de contrats à long terme sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux au fur et à mesure que les activités prévues au contrat sont menées à terme. Ces produits sont constatés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

La société mesure le degré d'avancement d'après le ratio entre les coûts engagés et les coûts estimatifs totaux. Les coûts pris en compte sont uniquement ceux qui se rattachent aux travaux accomplis. Les coûts d'un contrat incluent les coûts directement liés au contrat, les coûts attribuables à l'activité de contrats en général et qui peuvent être affectés au contrat, et tous autres coûts expressément imputables au client selon les modalités du contrat.

Les coûts du contrat excluent les coûts qui ne sont pas attribuables à l'activité de contrats ou qui ne peuvent être affectés à un contrat.

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

COMPTABILISATION DES PRODUITS (SUITE)

Comptabilisation des apports

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation corporelle et l'apport correspondant sont comptabilisés pour une valeur symbolique. Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthodes	Périodes
Équipement et outillage	Amortissement linéaire	3 et 5 ans

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux apports reportés afférents à des subventions de fonctionnement ainsi qu'aux apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles amortissables

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ACCORDS D'INFONUAGIQUE

L'organisme applique la méthode de simplification prévue dans la NOC-20, traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, à la comptabilisation d'accords d'infonuagique conclus avec des fournisseurs.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	90 467 \$	149 158 \$
Subventions à recevoir, sans intérêt	-	60 518
	<u>90 467 \$</u>	<u>209 676 \$</u>

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

5. TRAVAUX EN COURS

La société comptabilise les produits tirés de contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est mesuré d'après le ratio entre les coûts engagés et les coûts estimatifs totaux. L'application de cette mesure du degré d'avancement nécessite que la direction estime les coûts nécessaires à l'achèvement de chaque contrat à la date du bilan et l'incertitude inhérente par rapport à cette estimation ne sera résolue uniquement lors de l'achèvement des travaux. Au 30 juin 2025, les coûts estimatifs pour achever tous les contrats actuellement en cours s'élèvent à environ 846 518 \$. Il est raisonnablement possible que ce montant subisse une variation significative dans l'année. Cela pourrait entraîner un changement significatif du montant des produits gagnés, du coût des produits gagnés et du profit brut pour certains ou la totalité des contrats à long terme de la société constatés dans des périodes futures.

Le montant global des coûts engagés à ce jour pour les contrats en cours au 30 juin 2025, comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, est de 837 722 \$. En outre, les soldes suivants existent pour ces contrats en cours :

	2025	2024
Avances reçues incluses dans les produits reportés	299 524 \$	358 302 \$

6. PLACEMENTS

	2025	2024
Fonds communs de placements présentés à la juste valeur marchande (coût de 896 874 \$; 838 216 \$ en 2024)	<u>914 484</u> \$	<u>866 133</u> \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement et outillage	<u>2 835 834</u> \$	<u>2 606 763</u> \$	<u>229 071</u> \$	<u>474 795</u> \$

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

8. FACILITÉ DE CRÉDIT

L'entité bénéficie d'une facilité de crédit autorisée de 60 000 \$, renouvelable annuellement, auprès de Visa Desjardins. Cette facilité porte intérêt au taux de 13,45 % et est remboursable sur demande.

Au 30 juin 2025, le solde utilisé s'élevait à 11 550 \$ sur le montant autorisé de 60 000 \$ (2024 : 4 214 \$).

9. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	122 227 \$	85 681 \$
Salaires nets et vacances à payer	126 222	133 484
Retenues à la source	1 994	21 169
Taxes de vente à remettre	<u>12 486</u>	<u>24 893</u>
	<u><u>262 929</u></u> \$	<u><u>265 227</u></u> \$

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les dépenses d'achat d'immobilisations corporelles et d'autres dépenses de fonctionnement qui, elles, auront lieu ultérieurement.

	2025		2024	
	Immobilisati ons	Autres		
Solde au début	366 611 \$	- \$	366 611 \$	468 387 \$
Montant encaissé au cours de l'exercice	- -	- -	- -	200 706
Montant constaté à titre de produits	<u>(179 225)</u>	<u>-</u>	<u>(179 225)</u>	<u>(302 482)</u>
Solde à la fin	<u><u>187 386</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>187 386</u></u> \$	<u><u>366 611</u></u> \$

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2025**

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	119 209 \$	(24 162) \$
Travaux en cours	(93 737)	(57 982)
Frais payés d'avance	33 996	(5 287)
Créditeurs	(2 298)	88 103
Produits reportés	(58 778)	112 838
Apports reçus d'avance afférents à des subventions de fonctionnement	<u>(104 837)</u>	<u>325 698</u>
	<u><u>(106 445) \$</u></u>	<u><u>439 208</u></u> \$

12. ENGAGEMENT

Le loyer est indexé annuellement à l'arrivée de chacune des dates anniversaires de l'entente en fonction de l'indexation annuelle appliquée par Hydro-Québec au locateur. Le montant du loyer est de 29 581 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 (2024: 28 145 \$) et l'engagement s'échelonne jusqu'au 30 juin 2026.

13. PROJETS (GOUVERNEMENT PROVINCIAL)

Les revenus de projets (apport du gouvernement provincial) se détaillent comme suit:

	2025	2024
Recherche	60 109 \$	8 196 \$
Aide technique	91 584	56 666
Formation diffusion	<u>20 947</u>	<u>49 878</u>
	<u><u>172 640</u></u> \$	<u><u>114 740</u></u> \$

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

14. PROJETS (GOUVERNEMENT FÉDÉRAL)

Les revenus de projets (apport du gouvernement fédéral) se détaillent comme suit:

	2025	2024
Recherche	207 965 \$	193 758 \$
Formation diffusion	<u>-</u>	<u>550</u>
	<u>207 965</u> \$	<u>194 308</u> \$

15. SERVICES AUX ENTREPRISES ET ORGANISATIONS

Les revenus d'honoraires se détaillent comme suit:

	2025	2024
Recherche	172 265 \$	68 446 \$
Aide technique	197 052	462 472
Formation et diffusion d'informations	4 880	27 878
Autres	<u>-</u>	<u>204 148</u>
	<u>374 197</u> \$	<u>762 944</u> \$

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme est contrôlé par le Cégep de Chicoutimi, car ce dernier a le pouvoir de mettre fin à l'entente entre les deux parties. Au cours de l'exercice, les opérations effectuées ont été les suivantes:

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Projets subventionnés	436 320 \$	284 970 \$
Autres projets	12 000 \$	12 000 \$
Subventions	819 728 \$	871 013 \$
Autres subventions	- \$	200 450 \$
Charges		
Charges locatives	29 580 \$	28 145 \$
Autres charges	130 477 \$	251 700 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et frais courus.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE PRIX AUTRE

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

CENTRE DE GÉOMATIQUE DU QUÉBEC INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2025**

18. ACCORD D'INFONUAGIQUE

Les coûts d'implantation des accords d'infonuagique ont été comptabilisés comme charges à leur engagement conformément à la mesure de simplification offerte par la norme. Pour l'exercice terminé au 31 mars 2025, les dépenses reliées aux accords d'infonuagique ont été comptabilisées sous le poste « Honoraires professionnels et informatiques » et le montant représente moins de 2 500 \$.